



### 3. Perspectives pour la pêche de loisir et grands facteurs d'évolution

#### Une pêche de loisir écoresponsable et durable

La pêche de loisir constitue une pression pour les milieux littoraux, tout en dépendant étroitement de leur bon état écologique. Il est donc essentiel de renforcer les efforts de préservation de ces écosystèmes pour assurer la durabilité de cette activité en agissant sur deux volets : la sensibilisation des usagers et l'évaluation de l'impact des pratiques existantes.

#### 1. Poursuivre le travail d'information et sensibilisation

Plus les pêcheurs récréatifs connaîtront les milieux qu'ils fréquentent, plus ils adopteront des comportements limitant leur impact et veilleront au respect de la réglementation. Dans ce sens, la Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable (2010) est un outil de sensibilisation à disposition des associations et fédérations de pêcheurs de loisir. Les panneaux pédagogiques sur les sites de pêche à pied permettent également de renseigner sur les bonnes pratiques de pêche.

#### 2. Améliorer la connaissance du milieu et des impacts

Tout d'abord, il est essentiel de renforcer les connaissances concernant l'état de conservation des milieux fréquentés par les usagers afin d'évaluer les interactions avec des activités de pêche de loisir et adapter les mesures de gestion en conséquence. En outre, s'agissant de pratiques hétérogènes, il est essentiel de mieux connaître les profils des pêcheurs de loisir et leurs habitudes afin de dimensionner les actions de sensibilisation conformément à leurs besoins et mieux appréhender leurs impacts. Dans ce sens, il est envisagé de déployer un outil de recensement des pêcheurs de loisir embarqués : une déclaration préalable permettrait de mieux connaître ces pratiquants. De plus, la mise en place d'un observatoire de la pêche à pied de loisir à l'échelle de la façade est prévue en pérennisant les actions menées en Nord Bretagne (comprenant huit sites) dans le cadre de l'observatoire de Manche-mer du Nord et en étendant son périmètre au reste de la façade. L'observatoire coordonnera les structures et organismes qui assurent un suivi des activités de pêche à pied de loisir sur le littoral. Les informations collectées permettront aux communes, aux services de l'État, aux associations de pêche à pied et de gestion de l'environnement de quantifier l'importance de la fréquentation dans les différents secteurs et d'accompagner les usagers vers des pratiques plus durables.

Concernant la pêche à pied, le projet Life Pêche à pied de loisir a permis de produire des outils d'information et de mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied de loisir et les milieux littoraux. Il a été mis en œuvre entre 2013 et 2017 sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique, couvrant huit territoires pilotes dans la façade NAMO. Son objectif était d'accompagner les pêcheurs à pied récréatifs vers un meilleur respect du milieu marin pour le maintien de leur pratique. Le réseau Littorea, qui fédère plusieurs associations œuvrant pour une pêche à pied récréative durable, poursuit l'action d'information et de sensibilisation.

Le bon état écologique des milieux littoraux et la durabilité des activités en mer ne pourront être obtenus que par une gestion tenant compte de l'ensemble des interactions au sein des écosystèmes. Ainsi, une gestion équilibrée de la ressource à destination des pêcheurs professionnels doit aussi tenir compte des prélèvements de la pêche récréative.

## FICHE 20 Pêche de loisir : état des lieux, interactions et perspectives

### Messages clés :

- La pêche de loisir concerne plus de 2,7 millions de personnes en France métropolitaine. La pêche à pied est le mode de pêche récréative le plus répandu.
- La façade NAMO concentre plus de 40 % de l'ensemble des sorties de pêche réalisées à l'échelle nationale (1<sup>re</sup> façade maritime). Cette attractivité a produit environ 550 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017, une valeur ajoutée annuelle comprise entre 170 et 250 millions d'euros, et entre 2600 et 4900 emplois. Comparativement à l'ensemble des pêcheurs récréatifs de France métropolitaine, cette façade se distingue par une répartition hommes-femmes équilibrée, des pratiquants globalement plus âgés, une surreprésentation de pêcheurs résidant en commune littorale et une pratique plus fréquente de la pêche à pied.

### 1. État des lieux de l'activité de pêche de loisir

#### 1.1 Au niveau national

La pêche maritime de loisir désigne une activité de pêche dont le produit est soit relâché directement, soit destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Cette activité peut prendre plusieurs formes : pêche à pied, pêche du bord, pêche embarquée ou pêche sous-marine et n'est pas soumise à la détention d'un permis de pêche.

La pêche de loisir en France fait l'objet d'un encadrement variable en fonction des espèces. Certaines espèces font l'objet d'un encadrement conséquent comme le bar ou le thon rouge. L'importance de la pêche de loisir en mer reste cependant difficilement quantifiable en l'absence d'un enregistrement systématique des pêcheurs, et est pour l'instant estimée au travers d'enquêtes.

Le nombre estimé de personnes qui pratiquent la pêche de loisir en mer en France métropolitaine est d'environ 2,7 millions<sup>1</sup>. C'est une activité rythmée par les saisons – beaucoup moins pratiquée en hiver – et qui culmine en été. Cette saisonnalité provient du fait qu'une grande partie des pêcheurs la pratiquent exclusivement pendant leurs vacances. La pêche de loisir se caractérise également par la diversité des pratiques à la fois en termes de modalité (embarquée, à pied, sous-marine...) et de fréquence (du vacancier pratiquant ponctuellement au pêcheur très régulier).

Les principales espèces ciblées par ces pêcheurs de loisir sont le maquereau, le bar et la dorade. En ce qui concerne les espèces ramassées, il s'agit surtout de la coque, la palourde et les moules.

La pêche à pied est la pratique la plus répandue (plus de 2 millions de pratiquants). Elle s'exerce sur l'estran à marée basse et peut être pratiquée sur le platier rocheux (moules, huîtres, crustacés, gastéropodes), sur les fonds meubles (coques, palourdes) ou dans l'eau (crevettes, poissons plats).

<sup>1</sup> FranceAgriMer, BVA, 2018. « Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse). Enquête de cadrage – Novembre/Décembre 2017 », Les études de FranceAgriMer, BVA, décembre 2018, 88 pages.

Ensuite, vient la pêche du bord (31 % des pêcheurs de loisir). Pratiquée à partir de la plage elle permet de capturer des raies, des turbots, des bars, des lieus, des soles ou des plies. Depuis la jetée, elle s'exerce à l'aide d'un carrelet, d'une canne à pêche ou autre engin afin de pêcher des crustacés, des maquereaux, des lieus, des vieilles, etc. La pêche de bord peut aussi être pratiquée depuis une côte rocheuse.

La pêche réalisée depuis une embarcation est le troisième mode de pêche de loisir avec 19 % de pratiquants. Les pêcheurs emploient des cannes, des casiers à crustacés, des filets, des lignes de traîne, etc. Toutefois, seuls 10 % des pêcheurs récréatifs possèdent un bateau pour se livrer à la pêche en mer.

La pêche sous-marine effectuée depuis un bateau demeure une pratique minoritaire. Elle peut également s'effectuer depuis la côte. Le pêcheur utilise un fusil ou une arbalète et doit signaler sa présence au moyen de bouées.

### Réglementation de la pêche de loisir

La réglementation en vigueur pour la pêche de loisir concerne plusieurs éléments :

- Le marquage : certaines espèces de poissons et crustacés (le bar, la sole, le homard, etc.) doivent être marquées par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale afin de lutter contre le braconnage.
- La taille des prises : des règles de mesure sont établies afin de calculer la taille autorisée pour la capture des poissons, crustacés et mollusques. Ces règles s'appliquent pour une zone géographique donnée.
- La période de pêche et les quantités de prises (règles spécifiques à chaque région). Certaines espèces sont autorisées à la pêche pendant des périodes déterminées pour respecter leur cycle biologique.
- L'utilisation d'engins (règles spécifiques à chaque région). Certains engins ont un usage restreint à des zones ou des périodes particulières.
- L'interdiction de pêche (règles spécifiques à chaque région). Des interdictions temporaires peuvent avoir lieu en raison d'une contamination bactériologique, de la présence de phytoplancton toxique ou pour préserver la ressource. Les délégations territoriales des agences régionales de santé mènent une surveillance sanitaire régulière.
- Les autorisations de pêche (règles spécifiques par espèce ou par région). La pêche de loisir du thon rouge est par exemple soumise à une demande d'autorisation dans le cadre du plan pluriannuel de gestion de cette espèce en Atlantique Est et en Méditerranée.

La réglementation étant variable en fonction du secteur géographique, les pratiquants doivent se renseigner auprès des autorités maritimes locales pour connaître les règles spécifiques à chaque région littorale.

L'économie de la pêche récréative

La pratique de la pêche de loisir génère des dépenses, variables selon les modes de pêche, qui représentent des retombées non négligeables pour le territoire littoral. Ainsi, la dépense des pêcheurs à pied est moindre, le principal poste de dépense étant les embarcations, suivi des coûts d'hébergement et de restauration. Le chiffre d'affaires produit par cette activité, estimé ici à partir du montant total de dépenses induites par l'activité de pêche récréative, équivaut à 1,5 milliard d'euros pour l'année 2017 sur la totalité du territoire de France métropolitaine. L'ensemble de ces dépenses a généré entre 7000 et 13000 emplois en équivalents temps plein.

### 1.2 Sur la façade NAMO

Plus de 11 millions de sorties de pêche ont été réalisées sur cette façade durant l'année 2017, ce qui correspond à 42 % de toutes les sorties réalisées à l'échelle nationale et en fait la 1<sup>re</sup> façade en termes de sorties.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- en Bretagne : la pêche à pied est autorisée sans restrictions ou tolérée sur 43 sites, déconseillée sur 43 sites et interdite sur 11 sites ;
- en Pays de la Loire : la pêche à pied est autorisée sans restrictions ou tolérée sur 13 sites, déconseillée sur 22 sites et interdite sur 5 sites<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les règles de pêche et de sécurité en Bretagne sont rappelées sur : <https://www.pecheapied-responsable.fr/>. Le résultat des contrôles sanitaires des coquillages en Pays de la Loire peut être consulté ici : <https://ars-pdl.fr/statistiques/Coquillages/Internet/index.html#10/46.9751/-1.6809>.

Dans la façade, le risque sanitaire le plus fréquent est lié à la présence de toxines dans les coquillages produites par des microalgues.

L'attractivité de la façade NAMO pour la pratique de la pêche de loisir génère environ 550 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, une valeur ajoutée annuelle comprise entre 170 et 250 millions d'euros, et entre 2600 et 4900 emplois en équivalents temps plein.

Les pêcheurs de loisir de la façade NAMO se distinguent, comparativement à ceux de l'ensemble du littoral métropolitain, par les caractéristiques suivantes :

- une pratique hommes-femmes plus équilibrée ;
- une population globalement plus âgée, composée de davantage de « retraités et autres inactifs » ;
- une surreprésentation de pêcheurs résidant en commune littorale ;
- une pratique très élevée de la pêche à pied (77 % des pêcheurs) ;
- un nombre de sorties par personne inférieur à la moyenne nationale.

## 2. Les interactions de la pêche de loisir avec le milieu marin et les autres usages de la mer

### 2.1 Avec le milieu marin

La principale pression générée par la pêche de loisir sur le milieu marin concerne les prélèvements qui, lorsqu'ils sont associés à ceux de la pêche professionnelle, peuvent dépasser le taux de renouvellement des stocks. Les enquêtes sur la pêche de loisir maritime en France et en Europe ont mis en évidence que les prélèvements liés à ces pratiques n'étaient pas négligeables.

La pêche de loisir peut également avoir un impact sur les espèces vulnérables (captures accidentelles et accessoires d'espèces sensibles, dérangement), provoquer l'introduction d'espèces non indigènes (par le biais des appâts) ou produire des déchets par la perte d'engins de pêche, notamment en plomb.

La pêche à pied exerce une pression de type physique sur les habitats. Ainsi, le retournement des blocs entraîne une modification du couvert et une destruction de l'habitat qu'il constituait. Dans les substrats meubles, la pêche à pied s'effectue par grattage ou en creusant des trous dans les zones à herbiers de zostère, induisant un piétinement de cette espèce. Ce phénomène se matérialise par une réduction de la biomasse, une baisse de la densité des pousses et une diminution du taux de recouvrement. Les pêcheurs à pied de loisir peuvent également déranger la faune (oiseaux marins, par exemple).

Si les pêcheurs récréatifs peuvent représenter une source de pression sur les ressources, ils subissent aussi très largement la dégradation de l'état des stocks qu'ils ciblent. La mauvaise qualité de l'eau affecte également les coquillages recherchés par les pêcheurs à pied de loisir, ce qui peut conduire à des interdictions temporaires ou permanentes prises par arrêtés préfectoraux ou municipaux pour raison sanitaire<sup>3</sup>. Une situation d'autant plus problématique qu'ils sont parfois peu conscients, localement, des risques pour la santé liés à la consommation de leur pêche.

### 2.2 Avec d'autres activités

La concurrence autour de la ressource halieutique peut localement générer des tensions, voire des conflits, entre les pêcheurs professionnels et pêcheurs de loisir, les premiers percevant les seconds comme une atteinte à leur activité économique.

<sup>3</sup> Ces décisions sont prises sur la base du suivi des risques bactériologiques (suivi REMI et suivis des agences régionales de santé), de la contamination chimique (suivi ROCCH) et de la contamination liée au phytoplancton et aux phycotoxines (suivi REPHY).